



## Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

5 | 2013

Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980)

---

### Entretien avec Édouard Salustro, Paris, 17 février 2012

Les soixante-dix ans de l'Ordre des comptables (1942-2012)

Béatrice Touchelay

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1335>

ISSN : 1775-3554

#### Éditeur

IRHIS-UMR 8529

#### Référence électronique

Béatrice Touchelay, « Entretien avec Édouard Salustro, Paris, 17 février 2012 », *Comptabilités* [En ligne], 5 | 2013, mis en ligne le 19 février 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1335>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# Entretien avec Édouard Salustro, Paris, 17 février 2012

Les soixante-dix ans de l'Ordre des comptables (1942-2012)

Béatrice Touchelay

---

- 1 Édouard Salustro est une personnalité majeure de la profession comptable. Il devient comptable un peu par hasard (les vocations de comptables sont rares à cette époque, le métier est méconnu), il représente la génération des professionnels formés dans les années 1950, et reste profondément marqué par ses rencontres avec l'ancienne génération, celle des experts d'avant la création de l'Ordre<sup>1</sup> auprès desquels il s'est formé. La carrière d'Édouard Salustro accompagne la profonde transformation du métier d'expert-comptable (généralisation des machines comptables, constitution des grands cabinets, diversification de la clientèle avec la concentration, le développement de la réglementation et la normalisation, ouverture à l'Europe et affirmation de la concurrence de cabinets anglo-saxons). Partisan d'une intervention de la profession dans la doctrine comptable, acteur de son ouverture au monde francophone et à l'Europe, il fonde et préside la Fédération internationale des experts-comptables francophones en 1981, puis participe à la création de la Fédération des experts-comptables européens qu'il préside entre 1990 et 1992. Il prend une part active à la vie de la profession depuis les années 1970, comme président de l'Institut français des experts-comptables - IFEC (1972 et 1977-1978) - puis du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (1979-1982) tout en assurant l'expansion d'un cabinet d'expertise comptable et en le défendant contre la concurrence et contre les visées de puissants intérêts anglo-saxons. Édouard Salustro est également l'un des rares de sa profession à s'impliquer pleinement dans les institutions publiques en liens avec la comptabilité privée. Il préside la section des principes comptables de l'ancien Conseil national de la comptabilité de 1979 à 1982, il appartient au comité consultatif de l'Autorité des normes comptables (ANC) et au comité consultatif d'orientation du conseil de normalisation des comptes publics. Il est aussi président honoraire de la section des finances du Conseil économique, social et environnemental (1999-2004), fondateur et ancien vice-président de la commission des comptes des services (INSEE) entre 1987 et 2005, il préside enfin la commission qui s'intéresse à la

formation des statistiques d'entreprises du Conseil national de l'information statistique (CNIS), parmi d'autres charges.

Entretien sur l'histoire de l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés retranscrit par Kamel Amichi et Adrien Maret

## La fondation de l'Ordre

- 2 J'ai démarré mon stage en 1958, 1958-1962, j'ai fait quatre ans de stage, j'ai le diplôme en 1962. L'Ordre lui a été créé en 1942. Il faut s'arrêter un instant sur cette création.

### La fondation sous Vichy

- 3 C'est en avril 1942 qu'Yves Bouthillier, ministre des Finances du maréchal Pétain, était venu assister à la première réunion du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés, j'insiste, et pourquoi j'insiste ? Parce que l'Ordre s'est créé à l'initiative et pour satisfaire aux ambitions de Paul Caujolle<sup>2</sup> qui était un personnage politique éminent, très proche après la guerre de Vincent Auriol, avant la guerre je ne sais pas de qui, qui avait eu un passé glorieux : il avait sauvé Albert Sarraut du feu des mitrailleuses allemandes en 1916, 1917 ou 1918, je ne sais plus, et ça lui a permis d'accélérer sa carrière. Il avait été, je ne connais pas son cursus, mais enfin il était expert, arbitre-rapporteur, il avait beaucoup de titres et surtout un entregent et des relations politiques au plus haut niveau. Je n'évoquerais pas les problèmes d'obédience, mais enfin je les évoque quand même et c'est Paul Caujolle qui voulait absolument cet Ordre et qui avait rassemblé autour de lui des experts de très haut niveau, dont j'ai oublié les noms mais quelques-uns me restent en mémoire comme Doyen. Donc finalement, il est allé trouver le gouvernement du maréchal Pétain, et notamment Yves Bouthillier, et il a vendu l'idée que ces hommes éminents pouvaient en se rassemblant créer une institution dont la France avait besoin.
- 4 Il ne faut pas oublier qu'on était en période d'Occupation et surtout en période vichyste, où les corporations revenaient et où le gouvernement du maréchal Pétain tournait le dos à la légalité républicaine et finalement créait des corporations dans tous les domaines, puisque c'était une période de restriction d'une part et d'autre part une période où les idées de cette philosophie droitiste étaient spécialement en pointe. Par conséquent, on a créé cet Ordre.
- 5 Mais les autorités de tutelle ont fait valoir à Paul Caujolle qu'on ne pouvait pas créer un Ordre avec une centaine de personnages, aussi éminents fussent ils, il fallait leur mettre de la population autour et à ce moment-là on y a mis les comptables, que j'ai appelé moi les comptables ambulants, ceux qui allaient de villes en villes, de village en village, ceux qui traitaient les petites entreprises, les moyennes entreprises. Les grandes entreprises n'avaient pas besoin d'expert-comptable. Il n'y avait pas les dispositions législatives et réglementaires qui existent aujourd'hui, les problèmes de cotation en bourse n'avaient pas la même importance. Par conséquent, les quelques centaines de grands experts judiciaires ont été entourées de trois ou quatre mille comptables, comme on les a appelés. Alors, pour faire bonne mesure devant cette population de comptables qui a afflué pour se faire reconnaître, bénéficier d'une légitimité, on a créé des commissions comme toutes

les commissions dans les époques de guerre, et finalement on a dit, sur des critères plus ou moins contestables, « toi tu seras expert-comptable, toi tu seras comptable agréé ».

- 6 Paul Caujolle avait obtenu du gouvernement que les experts-comptables, peu nombreux malgré l'arrivée de comptables devenus experts, aient néanmoins le pouvoir, c'est-à-dire qu'on s'est trouvé devant un Ordre dont le Conseil supérieur était composé de deux tiers d'experts-comptables et d'un tiers de comptables agréés, mais s'agissant des cotisations, c'était les comptables agréés qui payaient les trois quarts et les experts-comptables qui payaient un quart, enfin passez-moi les chiffres, je ne m'en rappelle plus, je sais ça de mémoire, de tradition.
- 7 Alors vous voyez devant quelle situation on se trouve. On se trouve devant quelques personnalités éminentes, Paul Caujolle a été par exemple l'expert du gouvernement français au procès Laval, au procès de Nuremberg, dans des domaines extraordinaires, il a lui-même finalement contribué à la création d'EDF, de toutes les grandes sociétés nationalisées d'après-guerre. Donc, c'était une personnalité considérable et ceux qui l'entouraient, bien que moins prestigieux, étaient quand même des gens de qualité, mais tout autour il y avait cette population de comptables, avec un quart ou un tiers de comptables devenus experts sur des bases extrêmement discutables et les trois quarts comptant pour peau de chagrin.
- 8 Quand vous avez un corps de cette composition, de cette configuration, d'une part, ça n'est pas très glorieux. Là il y a deux choses qu'il faut ajouter, la première c'est que les tâches confiées à ces comptables agréés étaient des tâches qui étaient largement dictées par les articles 1740 ou 1742 du Code général des impôts, c'est-à-dire la sanction pour chasser, essayer d'identifier les profits illicites, les déviations dans cette période trouble où on ne peut pas dire que toute la France fraudait, non, mais finalement le marché noir et toutes ces circonstances ont fait que ça n'était pas très glorieux. C'est ce que j'ai appelé « le péché originel ».
- 9 La deuxième circonstance que je veux évoquer c'est qu'une fois cet Ordre constitué et Caujolle à sa tête, on s'est dit : « bien, ça n'est pas trop mal puisque les plus brillants ont le pouvoir malgré leur faiblesse numérique, en raison des statuts qui ont été conçus par les pouvoirs publics et finalement comme ça les choses pourront marcher ». Mais ce qu'on a oublié de dire, c'est que ces personnalités, les grandes personnalités qu'on avait choisies en raison de leur prestige, étaient toutes déjà relativement âgées et ont disparu relativement vite. Tant et si bien qu'après la mort de Paul Caujolle en 1955, et même avant, les grands noms qui avaient permis une image de marque que recherche maintenant Agnès Bricard<sup>3</sup> ont disparu et il n'est resté que les comptables. Alors il est bien évident que, et en plus avec des missions pas glorieuses, puisque ces comptables étaient finalement en quelque sorte le bras armé du fisc d'une part, et d'autre part à la Libération on leur a confié des tâches d'identification, de reconnaissance, de mise à jour des profits illicites et du marché noir, on ne peut pas dire que, malgré encore une fois le caractère prestigieux des fondateurs, les motifs qui ont présidé à cette création puissent relever d'un certain prestige.
- 10 Alors, vous imaginez, laissez-moi utiliser cette métaphore, ces comptables restés seuls, esseulés puisque les grands fondateurs avaient disparu. Il ne restait que quelques fondateurs, ceux qui avaient un petit renom pas très important, puis toute la masse des comptables qui se baladait de villages en villages, de ville en ville, et qui faisaient des travaux très utiles, très convenables, qui méritaient tout mon respect, mais ça n'est pas avec ça qu'on créé un corps prestigieux, ça n'est pas vrai.

## « Oui, mais après, avec les missions de productivité... »

- 11 Oui mais attendez, c'est en 1951 ça, et non en 1945. De 1945 à 1951, il ne reste plus personne. Il reste quelques grandes personnalités, mais les comptables, alors tout de suite dès que vous créez deux catégories, experts-comptables et comptables agréés, les comptables agréés ont commencé à protester. Ils ont dit quoi ? Ceux que vous avez finalement sélectionnés dans la catégorie experts-comptables sont beaucoup moins nombreux que nous et font le même boulot que nous. Ils sont 1 400, et nous sommes 4 000 - 5 000, je ne connais pas les chiffres exactement, et pourquoi ces gens qui s'appellent experts-comptables prennent plus cher que nous, qui nous appelons aussi comptables ? Finalement et ils nous bouffent la laine sur le dos, ça n'est pas normal. Et à partir de là, l'Ordre a été traversé par une crise qui a duré de 1946 jusqu'à il y a quelques années. Quand j'étais président [du Conseil supérieur de l'Ordre], la crise existait encore. Ça a été vraiment une catastrophe cette création, ça a été raté, mais personne ne le dit.
- 12 Alors des grandes vedettes il n'y en a pas beaucoup, il n'y en a pas eu beaucoup. Vous savez, dans un corps, surtout dans une époque médiatisée comme la nôtre, je crois qu'il faut qu'il y ait des noms qui se soient illustrés au niveau de la vie des affaires, de la vie politique ou économique, ou même des arts pour que l'on puisse dire : « Ah ! Mais d'où viennent-ils ? Ah ! Ils viennent de là. Ah ! Mais ce n'est pas le cas ». C'est ce qui s'est passé. Moi j'ai travaillé pour Paul Caujolle, je l'ai approché en 1951, il y a donc maintenant 61 ans. Alors vous comprenez que ça n'est pas mon opinion, c'est ce que j'ai vécu. J'étais gamin, je sortais de l'école et finalement quand j'allais déjeuner chez Paul Caujolle, il m'invitait, je tremblais dans ma culotte. Il y avait là l'avocat général Patin<sup>4</sup>, il y'avait Robert Buron<sup>5</sup>, le ministre, que des personnalités énormes, et Caujolle avait cette stature, des yeux bleus, un visage marqué et il avait une personnalité hors du commun. Bon, ça ne s'est jamais revu depuis.

## Mais finalement l'ordre a survécu, et pas mal ?

- 13 Oui il a survécu. Paul Caujolle a abandonné la présidence de l'Ordre en 1946, qui l'a remplacé je l'ai su, mais je ne me rappelle plus. Un immense inconnu, un de ces experts-comptables qui a disparu et finalement Caujolle a tout de même continué de jouer un rôle important parce qu'il était l'ami du président de la République Vincent Auriol et le premier mardi de chaque mois, il allait déjeuner chez Vincent Auriol. Je me souviens que moi quand j'allais déjeuner chez lui, il me disait qu'il mangeait peu. Il avait trois sœurs qui s'occupaient de lui et on les appelait les trois grâces, trois Ariégeoises, et mangeait des galettes. Il me disait : « comprenez mon jeune ami, quand je vais déjeuner à l'Élysée, on ne bouffe rien, alors je mange avant ». Et finalement, il avait un rôle énorme dans les milieux de la IV<sup>e</sup> République. Il continuait de jouer un rôle important dans la vie des affaires. L'idée de contrer les Anglais et de créer une Union des experts européens lui est venue dès 1948, et ça c'est tout à fait important. Il a eu la présidence de ce qu'une fois la guerre terminée, le Royaume-Uni essaierait de prendre le pouvoir en Europe, dès 1948, or de 1948 à aujourd'hui ça représente combien d'années ?
- 14 Il a organisé le premier congrès international en 1948 à Paris, mais les Anglais ont riposté et je ne me souviens plus comment. Alors Caujolle, je dirais même avant De Gaulle, s'est dit : « Il faut créer une union européenne pour réintégrer l'Allemagne dans la

communauté européenne ». Cette Union européenne des comptables a été créée uniquement, pas uniquement mais surtout, pour dire aux Allemands : « rejoignez-nous ». Les Allemands qui étaient esseulés, qui venaient de vivre une époque épouvantable, ont rejoint l'union européenne. L'union européenne a été créée pour ça, les Anglais, le Royaume-Uni, n'ont pas été admis avant 1963. Déjà un visionnaire comme Caujolle savait que les continentaux auraient à se battre contre l'influence des insulaires, c'est clair. L'union européenne des experts-comptables a été créée à Paris en 1951, la France retrouvait sa puissance, retrouvait son influence, et les Européens autres que les pays anglo-saxons suivaient la France et Paul Caujolle. Imaginez l'importance de Paul Caujolle ! Ce n'était plus l'Ordre qui l'intéressait.

- 15 Or, il s'est trouvé qu'à ce moment-là, mais ça, c'est un détail, le commissaire du gouvernement (André Brunet<sup>6</sup>) auprès de l'Ordre consultant le Conseil d'État, a reçu l'avis selon lequel l'Ordre ne pouvait pas faire partie de l'union européenne des experts-comptables économiques et financiers parce que c'était une institution placée sous la tutelle du ministre des Finances et que, par conséquent, il lui était impossible d'être membre. On a donc créé la Société des experts-comptables français, une institution qui a été le bras armé, l'instrument créé par Paul Caujolle pour pouvoir adhérer à l'Union qu'il avait lui-même créé. Voilà, on en arrive à cette époque 1951-1952.
- 16 Pour marquer l'éclat de cette réussite et cette première tentative européenne, Paul Caujolle propose un congrès à Florence en septembre 1953. Ce congrès est une réussite absolument extraordinaire, les congressistes sont reçus par le pape Pie XII, tout le monde en parle, la presse en parle, etc. Finalement on arrive en 1953-1954 où là les choses vont *cahin caha*. Entre-temps il y a eu la création des sociétés nationales. Ce sont également les grands experts qui ont participé à la nationalisation de tout ça.
- 17 Alors, vous me parlez de la mission de productivité aux États-Unis, Paul Caujolle n'y était pas, il n'était pas du tout dans le coup.
- 18 C'était une mission qui était conduite par un personnage dont on parle peu, et c'est une erreur, c'est un manque de culture de la profession qui manque cruellement de connaissances. C'est un homme qui s'appelle François Maurice Richard<sup>7</sup>. Il est mort à 75 ans en 1983. C'était un de mes amis, un associé d'ailleurs, François Maurice Richard était un israélite déporté qui, rentrant de captivité, rentrant des camps de déportation, a repris ses activités. Il était breveté il n'était pas diplômé, le diplôme date de 1943, le brevet d'État d'expert-comptable d'Édouard Herriot date de 1927. Donc, il y avait des experts-comptables brevetés et des experts-comptables diplômés et lui était breveté, il en restait quelques-uns qui ont permis de créer la catégorie d'experts-comptables, sinon on n'aurait pas pu la créer. Alors cet homme propose, mais c'est dans le contexte du Commissariat général au Plan que cela se passe, et là je suis un peu sec, je ne sais plus qui était commissaire au plan à cette époque<sup>8</sup>. Bref, on crée une délégation composée de cinq ou six professionnels. Il y avait François Maurice Richard, Robert Mazars<sup>9</sup> et d'autres dont j'ai oublié le nom. Ils vont aux États-Unis pendant je ne sais pas combien de temps voir pourquoi les États-Unis avaient une telle productivité. La plupart de ces aimables professionnels vont faire du shopping plus que de la recherche, mais François Maurice Richard, qui est un homme éminemment intelligent, et Robert Mazars, qui était tout jeune alors, lui génial, ont finalement ramené des idées qui ont prospéré et dont l'une a été la création en 1963, des années après, du Comité permanent de diligence normale (CPDN) dont Robert Mazars était le premier président. Voilà. Alors cette mission de productivité a ramené beaucoup de choses. Je ne peux pas vous dire lesquelles, je n'ai pas

de document sous les yeux, et ça a quand même fait avancer la profession française, du moins les éléments les plus brillants parce que je crois pouvoir dire qu'il y avait plusieurs catégories de professionnels et seuls ceux qui avaient envie d'aller de l'avant ont été intéressés par la mission de productivité. La mission a produit un rapport qui concernait le Plan.

- 19 Voilà les premières démarches de l'Ordre.
- 20 Alors bien sûr, l'Ordre déjà est traversé par des querelles intestines entre experts-comptables et comptables agréés. Les comptables agréés disent : « on paye les trois quarts des cotisations et on a les deux tiers des sièges, vous faites le même boulot que nous sur les mêmes dossiers que nous. Il y a la une injustice qui doit être réparée ». Elle le sera quand Michel Debré deviendra ministre des Finances en 1966 sous le gouvernement Pompidou et finalement, c'est en 1967 que la réforme voit le jour. Cette réforme s'étale sur plusieurs années et elle conduit à supprimer la disparité entre experts-comptables et comptables agréés, dans des conditions à mon avis tout à fait stupides, car il aurait mieux valu garder une catégorie de comptables qui convenait parfaitement aux entreprises, qui collait aux petites et moyennes entreprises (PME), alors que maintenant on y envoie des experts-comptables qui ont bac plus six ou sept, ce qui est complètement aberrant.

## La « Compagnie »

- 21 L'Ordre avait un rôle purement administratif et disciplinaire et ses congrès annuels étaient uniquement la réunion de tous les conseils régionaux en vue de voter le budget et le rapport moral et financier. La Compagnie des commissaires aux comptes n'existait pas. Elle a été créée par la loi du 24 juillet 1966, les textes sont entrés en application le 1<sup>er</sup> octobre 1970 et les premières élections ont eu lieu à l'automne 1970. Les premières compagnies régionales ont pris place à partir de janvier 1971.

## Le Comité permanent de diligence normal (CPDN)

- 22 Jusqu'en 1962-1963, l'Ordre s'est contenté d'administrer les experts-comptables et les comptables agréés, c'est tout. Ce sont les membres de la mission de productivité qui ont dit : « Mais pourquoi à l'occasion du congrès des conseils régionaux ne produirait-on pas une étude, quelque chose qui donnerait à l'Ordre une base doctrinale et une culture qu'il n'avait pas du tout ? ». Le premier rapporteur a dû être Paul Garcin<sup>10</sup> de Chambéry. C'est en 1963 qu'on a créé le Comité permanent de diligence normal à l'Ordre. En 1964 il y a eu le congrès de Nantes sur le financement des entreprises, en 1965 il y a eu un congrès à Clermont-Ferrand sur la révision. Ce qui veut dire qu'à partir de 1962 l'ordre sort de son état d'hibernation et de sa période de création pour entrer dans une seconde période, qui est celle de l'élargissement de son rôle à des considérations doctrinales et plus largement politiques. Il enlève ainsi aux institutions syndicales qui existaient et qui ont fait leur boulot, une partie de leurs prérogatives. Il y a transfert et l'Ordre, à partir du congrès de 1962 prend une autre dimension, c'est clair.

## Du Conseil supérieur de la comptabilité au CPDN

- 23 Le Conseil supérieur de la comptabilité, qui remonte à 1947 était une assemblée consultative qui réunissait 120 personnes de tous bords et de tous horizons et qui

discutait indéfiniment de sujets qui étaient très mal posés, les approches étaient faibles et la fiscalité jouait un rôle déterminant. Il ne faut pas oublier que la fiscalité a fourni à la comptabilité française ses premières définitions. Donc finalement, ce Conseil supérieur de la comptabilité, qui devient Conseil national de la comptabilité, en 1947 était une assemblée purement consultative où tout le monde était représenté. C'était une institution qui n'avait ni queue ni tête, on discutait interminablement de sujets forts intéressants, avec des esprits éminents. Peu à peu, nous avons poussé les pouvoirs publics à quitter ce statut consultatif pour donner à ce Conseil national un caractère plus réglementaire. On a créé le CRC, le Comité de réglementation comptable, et puis enfin, le 27 avril 2007, j'y ai participé, on a créé une instance administrative débarrassée de toute tutelle, sauf de celle du Trésor, mais qui peut en toutes circonstances prendre des décisions en matière de comptabilité, alors qu'auparavant il fallait présenter les textes à tous les ministères concernés, ce qui prenait un temps fou et finalement on n'en sortait pas, ce qui avait d'ailleurs valu à la France le retard qu'elle a actuellement dans le domaine comptable, ça partait en partie de là. En terme doctrinal, ça a démarré comme ça. Bien, c'est-à-dire que finalement il s'est passé quelque chose d'assez étonnant : comme le Conseil national de la comptabilité était inexistant et n'avait aucune influence sur la vie des affaires, sur le jeu des affaires, et comme la nature a horreur du vide, c'est le Comité permanent de diligence normal, le CPDN que Mazars présidait, qui s'est substitué à lui et qui, par des recommandations, par des avis de bonne pratique, a commencé à lancer dans la profession et dans tous les domaines une doctrine qui était reprise ensuite par le Conseil national de la comptabilité et maintenant l'Agence nationale des normes comptables (ANC). Là on voit l'influence de la mission de productivité de 1953 et de personnalités comme Richard ou comme Mazars, Richard d'abord Mazars ensuite, Gaston Thibaut<sup>11</sup> ensuite dont on n'a plus parlé parce que les jeunes maintenant ont cette vertu extraordinaire c'est qu'ils se fichent du passé et ne savent plus qui est qui.

- 24 Jusqu'en 1962, l'Ordre se cantonne dans ce rôle administratif et disciplinaire. Il n'émet aucun avis, aucune recommandation sur des problèmes touchant à la pratique professionnelle, il le fait à travers les chambres de discipline, c'est clair.
- 25 C'est à partir du moment où des hommes intelligents envisagent de doter l'Ordre d'une structure de doctrine qu'il va prendre une dimension nouvelle et que les milieux d'affaire vont commencer à se préoccuper de l'Ordre ; jusque-là, le CNPF n'en avait rien à faire de l'Ordre. Quand on apprend que tel ou tel expert-comptable déjà connu, qui a un nom, a dans une entreprise cotée donné un avis infirmant ou confirmant l'avis des dirigeants, ça commence à émouvoir un peu les milieux d'affaires et ces milieux d'affaires commencent à se tourner vers cette espèce de corps un peu amorphe : « Qu'est ce que c'est que ces gens-là ? Ils viennent nous donner des leçons ? ». Et finalement, probablement qu'il y a eu différents événements qui maintenant m'échappent qui ont jalonné la montée en puissance de l'Ordre. L'Ordre a reperdu d'ailleurs ce côté, il a rechuté complètement.

## Pourquoi ?

- 26 Il y a plusieurs raisons : la première, c'est que le Conseil national de la comptabilité et les comités de réglementation comptable, ont repris ce que le CPDN faisait ; bon, déjà on a perdu par la doctrine. L'Ordre n'avait plus la même importance. Quand vous vous présentiez chez un client, que vous vous appeliez Robert Mazars ou Édouard Salustro et que vous disiez à un grand client : « écoutez, voilà notre position parce que c'est la



position doctrinale de l'Ordre », vous disiez : « j'ai l'autorité derrière moi ». À partir du moment où le CPDN n'est plus la première autorité, mais que c'est le Comité de réglementation comptable, ça change tout. Là, on va très vite, en 1996 et 1998. Aussi parce que la Compagnie est née le 1<sup>er</sup> janvier 1971 et que son premier président, Jean Trial, ancien président du Conseil supérieur de l'Ordre<sup>12</sup>, a adopté une attitude résolument hostile à l'Ordre. L'Ordre s'est opposé également à la Compagnie parce qu'il a estimé qu'elle risquait de lui retirer ce pourquoi il avait été fait, et il est vrai que sans l'Ordre la Compagnie n'aurait pas existé et la création de la Compagnie a été, à mon avis à l'époque une erreur qui est propre à la France et qui maintenant n'est plus réparable.

- 27 À l'époque de la réforme de la loi sur les sociétés, mon maître de stage, qui était devenu mon ami, avait téléphoné pendant des heures et des heures au premier président de la Compagnie son successeur en lui disant : « mais pourquoi n'acceptez-vous pas d'être le président d'un Ordre ? Moi je me retire ». Il y aurait eu plusieurs tableaux, celui des experts-comptables, celui des commissaires aux comptes... et nous aurions une fédération au dessus. Il y aurait eu des conseils délibératifs et une fédération au-dessus. Lui, il a voulu sa Compagnie, et surtout, la Chancellerie qui était le ministère le plus pauvre en matière de tutelle, s'est dit : « Oh là là !! La belle tutelle par rapport au Trésor ! ». Tout ça, c'est lié. Et comme les hommes sont les hommes et au lieu de s'unir et de faire ce que Gaston Thibaut avait dit, que d'autres avaient dit, que Mazars avait dit, que Richard avait dit, ils ont voulu créer cette Compagnie. La Compagnie d'abord a eu un rôle qui se limitait auprès des sociétés, des petites entreprises pendant très longtemps. Mais il y eut une guerre violente entre l'Ordre et la Compagnie qui a duré. Je crois pouvoir dire que j'y ai mis fin, mais je ne suis pas le seul, mon partenaire le président de la Compagnie qui est maintenant décédé est venu me voir en me disant : « Voila, je viens d'être élu, toi aussi. Pourquoi, nous sommes de générations différentes, mais pourquoi ne pas chercher une solution à cela ? ». Le Conseil supérieur était opposé à tout accord, mais au bout de trois ans d'exercice de ma présidence, j'ai fini par trouver une solution, on s'est partagé les responsabilités et la guerre a pris fin à ce moment-là.
- 28 Maintenant c'est un autre problème, l'Ordre ayant perdu ce prestige qui était le sien, il faisait des livres de doctrine d'une qualité ! Moi j'ai participé et animé plusieurs congrès, j'ai animé même le congrès de 1983 qui a lancé le contrôle de qualité, j'ai participé à des congrès sur le contrôle interne, et finalement, un beau jour, l'un de mes successeurs, je ne dirai pas lequel car c'est un bon ami, n'a pas été à la hauteur. Il a interrompu cette situation en disant, « bon on va faire des congrès de l'Ordre un moment de rencontre de tous les experts-comptables ». Maintenant, les sujets sont « les experts-comptables attirent votre confiance », « la signature électronique », « les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises, etc. », alors le prestige d'un président maintenant est de dire : « nous étions 4 500 l'année dernière, il faut 5 000 cette année ». Et bien moi, quand j'étais président, on était à tout casser 2 000 ou 1 500 et serrer 1 500 mains au château de Chantilly, j'ai serré beaucoup de mains ! J'avais mal à la main, je trouvais que c'était beaucoup ! Mais il fallait maintenir une mesure, une hauteur de vue qui a été totalement perdue. L'Ordre s'est vulgarisé très largement et finalement, j'ai tendance à dire : « A Marseille il y avait 4 500 personnes, personne ne voyait personne ». Mes amis tunisiens et marocains me disent : « Qu'est ce que ça a changé ! ». Sur le plan vestimentaire, de la tenue, des relations, ça n'est pas brillant.

## Est-ce lié à la formation ?

- 29 Ils doivent se former entre eux, je ne sais pas ce qu'ils fabriquent.
- 30 J'y vais encore un petit peu à l'Ordre, mais j'y vais très peu, j'ai d'autres soucis, d'autres centres d'intérêt, mais j'y vais un petit peu par discipline, par solidarité avec les générations et je donne mon avis, assez dur à chaque fois, qui est extrêmement sévère, mais bon ça ne trompe personne : il faut faire 7 000, il faut que l'on ait 7 000 congressistes... quelle bêtise...
- 31 Alors que l'Ordre aurait pu être la seule institution, en groupant un tableau des Commissaires aux comptes, un tableau des experts-comptables, c'est un gâchis absolument gigantesque. Tous les grands comme Mazars, comme Richard, comme Thibaut ont tous été contre, mais ils étaient minoritaires puisque, n'oubliez pas le péché originel dont je vous ai parlé, c'est là que mon discours a une trame qui se poursuit dans le temps, alors on veut créer une image de marque à partir de ça... mais non.

## La Fédération des experts-comptables francophones (FIDEF)

- 32 Invité au congrès de Marseille l'année dernière pour célébrer le trentième anniversaire de la fondation de la Fédération des experts-comptables francophones, que j'ai créé, qui aujourd'hui regroupe 44 pays et qui, d'après ce qu'ils disent, représente 65 000 professionnels. J'ai créé cette fédération pour donner à la francophonie une capacité et finalement, voir si avec des hispanophones et des russophones on ne pourrait pas créer une fédération des gens non anglophones. C'était mes ambitions. J'ai été très fêté à Marseille. Cette fédération est maintenant accréditée à l'Unesco, à l'*International Federation of Accountants* (l'IFAC)<sup>13</sup>, à l'ONU, partout et elle pourrait jouer un rôle éminent sur le plan politique et les francophones y tiennent beaucoup, pas seulement les pays du Maghreb, de l'Afrique sub-saharienne, de l'Afrique équatoriale, ce sont des pays comme la Roumanie, la Hongrie, tous ces pays où la francophonie joue un rôle extrêmement puissant, il y a les Québécois qui en font partie, les Suisses romans, les Belges ça va de soi, et j'ai été fêté. Mais qu'est ce qu'ils en font de tout ça ? Je ne sais pas. Je n'ai jamais été président de la Fédération parce que les gens, les Libanais surtout, étaient très sensibles à ça. Les Tunisiens, les Marocains, les Sénégalais... sont venus me trouver, les pouvoirs publics ont vu les intérêts qu'ils pouvaient tirer, le représentant des pouvoirs publics m'a dit : « surtout Président, on va vous proposer la présidence de cette fédération, ce qui est normal, refusez-là parce qu'il faut que ce soit un francophone qui en soit président et non pas un Français ». J'ai tout de suite compris l'intérêt politique que cela représentait pour mon pays et pour la francophonie et j'ai trouvé un libanais tout content, qui était d'ailleurs druze et qui parlait anglais, qui a accepté. Les pouvoirs publics nous ont aidés à monter ce truc.
- 33 Il y avait une offensive anglophone à contrer. Elle a commencé en 1948. À la suite d'un congrès, on a admis les Anglais dans l'Union européenne des experts-comptables économiques et financiers. Les Anglais se sentaient un peu isolés et Caujolle les avait piégés. Ils ont souhaité entrer dans l'Union européenne et c'était la fin de l'Union européenne. Parce qu'avec leur rouleau compresseur et leur capacité, leur sens de la vie des affaires, ils ont bouleversé tout ce qu'il y avait avant eux, notamment tout ce que les Français et les Allemands avaient construit et ils ont remplacé ça par une culture anglo-

saxonne qui a prévalu. Mais c'est en 1963 qu'ils sont entrés et à l'heure actuelle, ils dominant tout, ils achètent, soit directement, soit indirectement, les gros cabinets c'est eux et à travers les grands cabinets se sont les investisseurs, c'est-à-dire les financiers. Finalement, on parlerait même de la Compagnie, elle est complètement investie par les Anglo-saxons. Il y a eu une période où deux cabinets français résistaient et étaient une exception en Europe : Mazars et Salustro. Mazars poursuit sa route, Salustro a explosé en vol parce que mes associés ont cédé aux sirènes de KPMG<sup>14</sup> qui leur a dit « on vous achète, mais non seulement on vous achète, mais à un prix extraordinaire et on vous fait un statut chez nous exceptionnel ». Salustro est en bout de course, il y a dix/douze ans de ça j'étais plus costaud que maintenant voyez, et le cabinet a disparu, il a explosé en route. Mazars a résisté plus intelligemment, c'est le seul qui reste.

- 34 Il y a tous les autres. L'Agence des normes comptables est investie par l'influence anglo-saxonne et si l'on veut faire valoir un point de vue non pas français mais proche du capitalisme rhénan pour paraphraser Michel Albert<sup>15</sup>, on dit « ah là là ces types là !! Ils sont rétrogrades ! » Et finalement, les deux crises qu'on a vécues et la dernière, qu'on vit encore, montrent que si les normes comptables ne sont pas à l'origine de la crise, elles ont contribué à l'amplifier sérieusement. Les normes comptables anglo-saxonnes ont contribué à amplifier la crise et notamment dans le secteur bancaire et dans les assurances parce que la conjonction des ratios prudentiels des banques avec la juste valeur ont fait que lorsqu'il y avait des profits, ces profits ont été amplifiés par la juste valeur, et quand il y avait des pertes, elles étaient amplifiées par la juste valeur et quand il n'y a plus de valeur de marché, bien on est dans la M... Voilà.
- 35 Dans le bouquin que je lis, *Les mélanges au professeur Burlaud*<sup>16</sup>, Bernard Colasse fait un article absolument sensationnel et il dit : « Le monde est réparti en zones culturelles géopolitiques différentes. Il y a la sino culture, la culture européenne, américaine et finalement il n'y a pas un principe universel, il y a des principes ». Parce que finalement, on dit il faut que tous les groupes se rapprochent et que tout soit comparable, c'est un piège extraordinaire. Voilà ce qu'il dit : « Vers une normalisation comptable multipolaire » : « N'a-t-on pas parié un peu trop rapidement sur le scénario d'émergence d'un monde unifié et régulé par les marchés financiers et au remplacement des normes nationales par des normes universelles d'essence anglo-américaine ? Si le scénario d'un retour aux normes nationales n'est plus envisageable, un autre scénario est cependant possible dans le monde multipolaire qui s'annonce, un monde dominé dans presque tous les domaines politique, militaire, économique, monétaire par les États-Unis, succède un monde divisé en grandes zones géopolitiques. Il y aurait une Asie sino-centrée, une Europe germano-centrée et une Amérique centrée sur les États-Unis. On peut donc imaginer que chacune de ces zones ait ses propres normes comptables bien adaptées à ses caractéristiques et négociant leur équivalence avec les deux autres, que l'on aille vers une normalisation comptable multipolaire. L'International Accounting Standards Committee (Comité des normes comptables internationales ou IASB)<sup>17</sup> qui a reçu en 2001 l'onction politique de l'Union européenne serait alors un candidat tout désigné pour l'élaboration des seules normes européennes et pour devenir l'*European accounting standard board*. Il conviendrait alors que cette institution resocialise son cadre conceptuel, que ce cadre conceptuel redevenu européen accorde une importance égale aux diverses parties prenantes et reconnaisse l'importance pour celles-ci, non seulement de l'information strictement financière, mais aussi de l'information sociale et environnementale.

L'histoire n'est pas finie. J'y travaille, on agit, c'est l'avenir de nos continents qui m'intéresse.

### Quel bilan de votre présidence de l'Ordre de 1979 à 1982 tirez-vous ?

- 36 Le bilan est très difficile à établir car ma présidence s'est déroulée dans une période où on n'était plus dans les Trente glorieuses, mais dans une période où la formation du PIB était acceptable, où finalement la dette publique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, où on avait subi des crises dues aux chocs pétroliers, et non pas au dérèglement du système financier. Alors quand je suis arrivé à la tête de l'Ordre, j'avais des idées bien arrêtées par rapport à mes successeurs et à mes prédécesseurs sur ce que je voulais faire de l'Ordre. L'Ordre pour moi c'était un outil, c'était un moyen. Je brûlais d'envie de faire, il me donnait la possibilité d'agir et de mettre finalement notre économie dans la perspective de la zone euro, qui n'existait pas encore, c'est après que ça s'est créé, et de contribuer au développement de l'Ordre.
- 37 D'abord j'ai dit le CPDN, le comité permanent de diligence normale, est encore une institution importante et elle était dirigée toujours par Mazars. J'ai retiré à Mazars cette présidence et j'ai dit : « La présidence du CPDN est trop importante, elle doit être entre les mains du président du Conseil supérieur. Mais à la place, on va créer deux subdivisions, une CPDN pour les grandes entreprises que vous allez présider et une CPDN pour les entreprises moyennes et petites que présidera l'Ordre d'en haut ». Ah ! Très bien, c'est beaucoup mieux. J'ai donc commencé d'abord par distinguer les choses, ensuite j'ai orienté l'Ordre littéralement vers des problèmes de doctrine comptable, alors qu'auparavant c'était un petit peu les papillons, c'était un petit peu, un coup c'était le contrôle de gestion, un coup c'était l'informatique, un coup c'était la hauteur des nuages dans le ciel... Moi j'ai dit : « Il faut une politique, je n'ai que trois ans, si j'avais eu six ans ça aurait été formidable ! ». D'ailleurs je vous signale, et c'est vrai, que la tutelle a souhaité prolonger mon mandat, mais que les textes étaient tels que ça n'a pas été possible et qu'on m'a demandé de faire un rapport sur ce qu'auraient été mes trois années suivantes. Ce rapport est resté très longtemps comme « Le rapport Salustro », que se passaient de main en main les directeurs et les patrons de ma tutelle. Donc, si vous voulez, j'avais une idée fixe qui était d'une part d'avoir une ligne directrice dont je ne départirais pas, c'est-à-dire que la France devait avoir une doctrine comptable très forte, partant du fait que si la France était la cinquième puissance économique du monde elle n'était pas la cinquième puissance dans ce domaine, et je voulais que le *gap* qui existait entre les deux soit comblé. Je peux vous dire que sous ma présidence, la doctrine a été largement mise à l'ordre du jour au point que les petits cabinets m'ont critiqué disant : « Oui, on ne s'occupe pas de nous ! On ne s'occupe pas de nos affaires, de nos petits problèmes, on a des petits clients ».
- 38 D'autre part, j'estimais que notre prestige n'était pas à la mesure des qualités que nous avions acquises au cours des huit dernières années pour une raison simple, c'est que les gens n'avaient pas confiance en nous dans la mesure où nous ne manifestations pas d'une manière transparente et j'ai révolutionné, c'est une révolution qui allait jusqu'à New-York dans les journaux. J'ai créé une institution qui a disparu maintenant qui m'a valu une volée de bois vert, une institution qui s'est créé et j'ai appelé les cabinets à en faire partie à la condition qu'ils acceptent une *pair review*, ce qu'on a appelé une revue par les

pairs, sous le regard extérieur de la Commission des opérations de bourse (COB), ce qui était une révolution. C'était un scandale, les journaux en ont parlé, je me souviens d'un titre : « Les comptables mettent la gomme », il y avait une calculette avec quatre roues, je me suis fait un succès avec ça !

- 39 Et puis j'ai également mis en place une réflexion sur le contrôle de qualité parce que j'ai dit : « Si on veut avoir un vrai prestige, il faut qu'on soit contrôlé ». Mais malheureusement le contrôle de qualité est devenu maintenant une aberration. Il a été repris par les pouvoirs publics à la Compagnie d'ailleurs et non pas par l'Ordre, et finalement c'est une erreur. Pendant ma présidence, j'ai également voulu mettre un terme à la guerre entre l'Ordre et la Compagnie en disant à la Compagnie : « Vous n'avez aucune relation internationale, c'est nous qui assurons les relations internationales de la profession. Mettons un terme à cette injustice, partageons-nous les répartitions ». Les membres du Conseil supérieur m'ont traité de traître etc. mais j'ai dit : « C'est la France, c'est votre pays, l'image que vous donnez à l'extérieur, les Anglais vous disent : alors vous êtes expert, ils usent de leur capacité à nous diviser ». Et finalement, j'ai fait un *mémoire* moi-même, que j'ai fait signer au président de la Compagnie, je lui ai dit : « Si tu veux monter à la tribune au congrès de Mexico en 1982 et apparaître comme un représentant de la profession française, tu vas me signer ce mémorandum ». Alors le type avait tellement envie qu'il a signé le mémo. Que disait ce mémo ? Que l'Ordre assure toutes les relations internationales et ne doit plus désormais le faire seul mais en concertation avec la Compagnie sous l'égide d'un Comité d'orientation et de stratégie, je le présidais pendant trois ans.
- 40 L'Ordre avait l'entière responsabilité des relations avec l'IASB et les normes comptables et la Compagnie avait l'entière responsabilité des relations avec l'IFAC, et les normes d'audit. C'est-à-dire que les commissaires aux comptes contrôlaient et les experts-comptables établissaient la doctrine. Et à partir de ce moment-là, il y a eu une paix qui s'est installée et qui a été reconnue et appréciée. C'était un succès extraordinaire, j'ai failli être déboussolé par mon Conseil supérieur puisque, en donnant les pouvoirs à ceux qui avaient été nos adversaires pendant dix ans, j'étais un traître. J'ai essayé de monter le niveau de la réflexion des gens en disant : « Mais vue de l'extérieur, la France est un petit pays et nos institutions sont de petites institutions, faisons en sorte qu'il n'y en ait qu'une, mais finalement et de loin on verra qu'il n'y en a qu'une ». C'était une réussite pendant dix ans et on a recommencé.
- 41 J'ai fait beaucoup de choses.
- 42 J'ai créé la fédération des experts-comptables francophones, j'ai créé la francophonie, j'ai créé des comités avec l'Espagne, avec l'Italie, avec l'Allemagne. J'ai refusé la réforme des examens telle qu'elle nous était présentée par le ministère de l'Enseignement supérieur parce que nous n'avions plus aucun droit de regard, j'ai donc bloqué la réforme et ce blocage a duré deux ans et c'est au bout de la troisième année que j'ai obtenu satisfaction en étant maître de trois UV, parce qu'on était plus maître d'aucune UV. Puis j'oublie.
- 43 J'ai surtout établi des relations très larges avec les pouvoirs publics et avec les milieux d'affaires, avec le CNPF, avec les syndicats professionnels, choses qui n'existaient pas avant, pas beaucoup. J'ai mis un terme au conflit qui existait entre les experts-comptables et les chambres de commerce, de métiers et les organisations qui faisaient de la comptabilité de façon illégale. Avec Laurent Fabius, ministre du Budget, j'ai monté un protocole, les négociations ont duré un an au Sénat sous l'égide d'un sénateur, et ont débouché sur un accord qui a mis un terme à ce conflit, il a recommencé après.

- 44 Je faisais mes éditoriaux moi-même et je faisais une partie des bouquins de l'Ordre moi-même pour les congrès, même si j'étais président, en général le président fait travailler les autres. J'ai également, c'est un détail, mais il y avait un secrétaire général énarque d'ailleurs qui venait de la sous-direction de l'artisanat et que j'ai viré quand je suis arrivé. Au bout de quinze jours je l'ai appelé, je suis parti au sport d'hiver quand j'ai été élu et à mon retour je l'ai appelé : « Monsieur Leroy, je vous écoute, félicitez-moi au moins, depuis que j'ai été élu je ne vous ai jamais vu. Alors vous allez rejoindre votre corps d'origine ». Le commissaire du gouvernement est venu me voir, le directeur général des impôts m'a appelé, c'est la première fois qu'un énarque... j'ai pris un garçon qui s'appelait Dominique Ledouble<sup>18</sup>, qui était délégué aux affaires techniques, un HEC docteur en droit qui avait trente ans, je l'ai nommé secrétaire général. La révolution aussi c'est que je suis allé à tous les congrès, je parle anglais, je parle espagnol, je parle italien, et finalement je suis allé aux congrès et j'ai pris la parole dans les langues de ces pays et ça a marqué. Quand je suis arrivé à la Nouvelle Orléans ils n'avaient jamais vu un Français, j'étais relégué, c'était génial ! Vous savez les Français sont casaniers.
- 45 J'ai géré des centres sauvages : il y avait des centres de gestion dits agréés qui étaient plus ou moins tolérés et plus ou moins contrôlés, mais il y avait des centres dits sauvages c'est-à-dire en dehors de toute considération législative ou réglementaire par des chambres de commerce, des chambres de métiers ou des syndicats professionnels et ces gens-là finalement faisaient un sale boulot et faisaient de la concurrence déloyale aux comptables et aux experts-comptables. Comme j'étais président, j'avais le devoir de protéger les textes de l'Ordre, je suis intervenu. La démarche la plus classique était de les traduire en conseil de discipline, on a traduit le président de la chambre de commerce du Mans en conseil de discipline, il a été condamné, ça a mis une pagaille, j'ai dit : « Ne faites pas ça ! Négociez ! ». C'est ça que j'ai négocié avec Laurent Fabius. J'avais fait un système extrêmement complexe dans lequel ces chambres sauvages étaient intégrées dans un truc géré par l'Ordre, contrôlé par l'Ordre et maîtrisé par l'Ordre. Et finalement ils avaient accepté, la négociation a duré un an et cela c'est terminé dans le bureau de Laurent Fabius avec du champagne.
- 46 Après cette carrière-là j'ai fait une assez belle carrière au Conseil économique et social où j'ai créé la section des Finances et j'étais président du groupe des professions libérales, j'ai donc fréquenté tout le milieu de la société civile, ce qu'on appelle la société civile organisée. C'est la première fois qu'un président de l'Ordre jouait ce rôle. J'ai été élu en 1994, de 1994 à 2004.
- 47 J'en oublie...

---

## NOTES

1. Sur l'histoire du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables voir : Fabien Cardoni et Béatrice Touchelay, *La marque expert-comptable au service de l'économie. 70 ans d'histoire*, Paris, Cliomédia, 2013. <http://www.boutique-experts-comptables.com/Histoire-de-la-profession>

2. Paul Caujolle (1891-1955), expert-comptable judiciaire, est le premier président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables et des comptables agréés entre sa création en 1942 et 1946. A la Libération, Paul Caujolle intervient comme expert dans de nombreux procès de l'épuration économique. Reconnu comme le garant de la continuité de l'organisation de la profession des experts comptables, il joue un rôle majeur dans sa « re-créditation », organise l'épuration interne et la démarque clairement de Vichy.

3. Agnès Bricard est la première femme élue présidente du Conseil supérieur de l'Ordre en 2011. Elle occupe cette fonction jusqu'en mars 2013.

4. Maurice Patin est un avocat général de la Cour de cassation.

5. Robert Buron (1910-1973) contribue à la création du Mouvement des Républicains Populaires à la Libération, plusieurs fois en charge du secrétariat d'Etat aux Affaires économiques pendant la Quatrième République, puis du ministère des Affaires économiques, il soutient la formation du gouvernement de Pierre Mendès France, ce qui lui vaut d'être exclu du MRP. Il obtient le portefeuille de l'Outre-mer puis devient ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan du gouvernement Pierre Mendès France en 1955. Sa carrière se prolonge sous la Cinquième République, entre 1958 et 1962, comme ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme. Robert Buron est l'un des premiers dirigeants politiques de l'après guerre à s'ouvrir à la comptabilité et aux statistiques.

6. Inspecteur des Finances, directeur de l'institut des techniques comptables du CNAM à partir de 1943, André Brunet fait partie du comité d'adaptation du plan comptable qui examine les propositions de plan comptable déposées par les organisations professionnelles à partir de 1943. Avec une poignée d'acteurs, il assure la liaison entre les équipes constituées par Vichy pour engager la normalisation comptable et celles de l'après guerre. Il contribue à la refondation puis au développement de l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés en tant que commissaire du gouvernement, fonction qu'il occupe de 1946 à 1971. Intégré à la commission de normalisation des comptabilités chargée de définir un nouveau plan comptable, il signe le rapport détaillé sur les travaux de la commission qui introduit le nouveau plan publié en 1947, puis devient rapporteur général du Conseil supérieur de la comptabilité qui surveille et coordonne l'élaboration des plans comptables professionnels. Il participe ainsi à l'élaboration du nouveau plan adopté en 1957. Voir « L'inspection des Finances et le développement de la normalisation comptable en France de 1916 à 1965 : André Brunet (1902-1986). Acteur majeur de la diffusion des pratiques comptables normalisées entre 1943 et 1965 in *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, sous la direction de Fabien Cardoni, Nathalie Carré de Malberg, Michel Margairaz, CHEFF, 2012, p. 269-274.

7. François Maurice Richard, expert comptable, président du Conseil supérieur entre 1961 et 1964, participe à une importante mission de productivité aux Etats-Unis en 1951 dont il signe le rapport final, avec Richard Veyrenc et Robert Mazars. Ce texte est à l'origine de la technique de la consolidation des bilans qui mettra dix ans à s'imposer. François Maurice Richard, Richard Veyrenc et Robert Mazars, comptent, avec Edouard Salustro parmi les experts comptables qui s'investissent en matière de doctrine.

8. Note de la rédaction : les commissaires généraux successifs : J. Monet jusqu'en 1952, É. Hirsch jusqu'en 1959 ; P. Massé jusqu'en 1966

9. Robert Mazars, expert comptable, est à l'origine de la création du Comité permanent de diligence normale chargé de définir une doctrine comptable en 1963. Le Comité se réunit de 1963 à 1989. Plusieurs des rapports Robert Mazars, comme celui de septembre 1965, présenté au vingtième congrès de l'Ordre (Clermont-Ferrand) sur « La révision. Théorie et pratique du contrôle des comptes » conduisent à des débats importants pour l'évolution de la profession des experts comptables.

10. Paul Garcin, expert comptable, est président du Conseil supérieur entre 1967 et 1969.

11. Gaston Thibaut est président du Conseil supérieur entre 1964 et 1967.

12. Entre 1959 et 1961.
  13. L'IFAC est créé en 1977 pour faciliter les échanges entre experts comptables de différentes nations. René Ricol est le seul expert comptable français (président de l'Ordre entre 1994 et 1998) qui ait présidé cette institution (entre 2002 et 2004).
  14. KPMG est un très grand cabinet comptable dont les effectifs en France dépassent 7 000 salariés.
  15. Michel Albert (1930-...) est un inspecteur général des finances qui joue un rôle important dans l'évolution des relations entre le Conseil supérieur de l'Ordre et dans le développement de la comptabilité privée comme commissaire adjoint puis comme commissaire général au Plan entre 1976 et 1981.
  16. Claude Simon, Christian Hoarau, Jean-Louis Malo et *alii*, *Comptabilité, contrôle et société. Mélanges en l'honneur du professeur Alain Burlaud*, Paris, Fouché, 2012.
  17. L'IASB est créé en 2001 il succède à l'International Accounting Standards Committee (IASC), créé en 1973 et devenu le normalisateur comptable international en 1982.
  18. Dominique Ledouble, expert comptable président du Conseil supérieur entre 1998 et 2001.
- 

AUTEUR

BÉATRICE TOUCHELAY

Université de Lille 3 - IRHiS